



Opio, le

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Arrondissement de GRASSE

MAIRIE d'OPIO

06650

Service Comptabilité

Tél : 04 93 77 23 18 Fax : 04 93 77 72 60

compta.opio@wanadoo.fr

Affaire suivie par Nina FORTI

ETABLIE PAR LES LOGEURS, HOTELIERS, PROPRIETAIRES, INTERMEDIAIRES

Obligation imposée par le décret n° 88.630 du 6 mai 1988

Je soussigné (propriétaire, gérant, mandataire) :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

DETAIL* : (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

NOMBRE DE NUITEES

(DEFINITION D'UNE NUITEE = UNE NUIT D'HEBERGEMENT POUR UNE PERSONNE)

NOMBRE DE PERSONNES EXONEREES

MONTANT DE LA TAXE APPLIQUEE

DECLARE avoir perçu(e) la somme de €,

Correspondant au produit de la taxe de séjour de la période du.....au.....

ET CERTIFIE l'exactitude du montant mentionné ci-dessus payé par chèque à l'ordre du Trésor Public au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet selon la période concernée.

FAIT A..... LE.....

SIGNATURE

** A remplir obligatoirement conformément à l'article R.2333 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que la déclaration doit être accompagnée d'un état mensuel indiquant le nombre de personnes ayant logées dans l'établissement, le nombre de nuits passées, le montant de la taxe perçue ainsi que les exonérations de la taxe.*